

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Philippe GIRAUD-MOINE, Nicole PEIX, Dominique BAYLE-ROSTAN.**

Pouvoir : **Vicente GASPAR DOS SANTOS** donne pouvoir à **Alette de WYNDT**

Absent excusé : **Jean Baptiste PEI-TRONCHI**

Secrétaire de séance : **Olivier ROSSIT**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 02/09/2017.

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération concernant le versement d'une aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA.

Les membres présents acceptent cette nouvelle délibération.

Délibération n° 1 / OBJET : Travaux pistes forestières en forêt communale

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de pistes forestières de vidange en forêt communale pour lequel une nouvelle consultation des entreprises a eu lieu cet été.

Cette nouvelle consultation prend en compte la création de pistes pour affouagistes sur les parcelles forestières 6, 8 et 9.

Deux entreprises ont répondu à cette nouvelle consultation et en l'absence de critères autre que le prix, l'offre la moins disante est celle de l'Entreprise Richard MICHEL pour un montant de 11 935,00 € HT.

Après étude de l'ONF, Maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux. Monsieur le Maire propose de retenir cette entreprise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

Délibération n° 2 : OBJET : Relais téléphonie mobile

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 6 du 02 août 2017 rappelant l'état de la procédure concernant la construction du relais de téléphonie mobile.

Une réunion publique a été organisée le lundi 28 août 2017 avec une quarantaine de personnes présentes. Le maire a présenté les 4 lieux possibles pour installer ce relais pour lesquels il avait fait un comparatif accompagné de photos avec insertion du relais.

	A charge mairie			A charge état	A charge opérateur			
	Foncier	Alimentation électrique	Accés	Pylone	Radio	Visibilité	Couverture	Cout
Site 1 église	OK	OK	OK	Sans Objet	OK	Aucune	Bon	Très faible
Site 2 cimetière	OK	200 m	OK	Facile	OK	Moyen	Bon	Moyen
Site Eau vive	Possible	500 m	OK	Facile	OK	Moyen	Moyen	Forte
Site 4 Piaure	OK	600 m	Facile	Faisable	OK	Faible	Forte	Forte

Après avoir entendu et répondu aux interrogations de la population et après un sondage sur le lieu a privilégié, le résultat s'est avéré très majoritairement pour le site n° 4, plus éloigné des habitations et pour une couverture plus large.

En tenant compte de la consultation des habitants, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés d'arrêter le choix au site n° 4 lieu-dit Piaure.

Délibération n° 3 : OBJET : Demande de subvention FODAC 2017 pour travaux de voirie.

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de réfection de voirie en enrobés à froid «Route du Maurier » .L'estimation de ces travaux s'élève à 15 995 HT.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Département dans le cadre du FODAC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition et autorise le Maire à demander l'aide du FODAC au Département 04.

Délibération n° 4 : Don à la Croix Rouge – Aide aux Antilles

Monsieur le Maire propose de faire un don à La Croix-Rouge pour venir en aide à la reconstruction des Antilles suite au passage de l'ouragan IRMA.

Il propose la somme de 200 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

Informations diverses

- 2 panneaux de signalétique routière, indiquant un rétrécissement, vont être apposés dans le centre du village. Un dans le virage de La Pouaille et au début de la Rue des Jardins pour éviter que des véhicules s'engagent dans les espaces très réduits de ces 2 voies.
- La bibliothèque est réinstallée dans les nouveaux locaux de la salle des sports et des loisirs.
- Le bilan du marché d'été est dans l'ensemble assez satisfaisant.
- Sécheresse : un courrier va être envoyé au Préfet pour demander la reconnaissance de la commune en calamités agricoles suite au gel d'avril, à la sécheresse de cet été et à l'orage de grêle du 11 juillet.
- Problèmes récurrent d'impuretés qui bouchent très souvent les filtres des appareils ménagers et autres. La question sera posée à Véolia prochainement.
- L'inauguration de la salle des sports et des loisirs aura lieu le vendredi 06 octobre 2017 à 11h et une soirée théâtre aura lieu à 20h30 pour les habitants du village.

La séance est levée à 23h